

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE
Congrès de la Nouvelle-Calédonie
Vendredi 4 janvier 2008

Harold MARTIN,
Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Monsieur le Haut-commissaire de la République,
Monsieur le Député et Président du Congrès,
Monsieur le Député,
Monsieur le Sénateur,
Monsieur le Président de l'assemblée de la Province des Iles Loyauté,
Monsieur le Président de l'assemblée de la Province Nord,
Monsieur le Président de l'assemblée de la Province Sud,
Monsieur le Président du Sénat Coutumier,
Mesdames et Messieurs les membres du Congrès,
Monsieur le Président du Conseil Economique et Social,

Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les représentants des corps constitués,
Mesdames et Messieurs,

INTRODUCTION

Le 21 août dernier, les membres du 7^{ème} gouvernement collégial m'ont confié la responsabilité de présider l'exécutif de la Nouvelle-Calédonie.

C'est en leur nom, et conformément à l'article 117 de la loi organique de 1999, qui prévoit que « lors de la première session suivant l'élection du Gouvernement, son Président présente une déclaration de politique générale devant le Congrès », que j'ai l'honneur de m'exprimer devant vous ce matin.

Il reste à ce gouvernement 17 mois de travail. En effet, cette déclaration de politique générale ne se positionne pas en début de mandature, mais définit les grands axes de la politique à mener avant l'échéance de mai 2009.

Au préalable, je veux en quelques mots vous présenter les principales évolutions de la mandature actuelle, soit ces trois dernières années.

Tout d'abord, l'économie.

Le premier indicateur : l'emploi qui a considérablement progressé :

- 10.168 emplois nouveaux, dont 8.144 dans le secteur privé, soit une progression de plus de 15 %,
- 4.125 demandeurs d'emploi en moins, soit une diminution de 42 %,
- et 3.000 travailleurs indépendants supplémentaires.

De plus, il faut mentionner les 4.000 jeunes inactifs formés par la Nouvelle-Calédonie et aujourd'hui embauchés.

Le deuxième indicateur de la bonne santé de notre économie est l'augmentation des recettes fiscales :

Depuis le début de la mandature :

- les recettes de la fiscalité sur le nickel ont rapporté 47 milliards FCFP,
- les recettes de la fiscalité sur les entreprises (IS) ont progressé de 110 %,
- même si les ménages Calédoniens bénéficient depuis l'année 2007 d'une baisse de leur impôt sur le revenu, le produit de cette fiscalité est en hausse de 26 %,
- les recettes de la TGI ont augmenté de 25 %,
- et plus de 3.800 entreprises ont été créées.

Sur le moyen terme, les perspectives sont aussi très favorables pour la mine et la métallurgie et pour le bâtiment.

En effet, les cours du nickel, selon les experts, se maintiendront au niveau actuel, au moins pour les deux prochaines années. Les investissements en cours ou programmés représentent dans ce secteur 715 milliards FCFP. Il s'agit de l'usine de Goro, de l'usine du Nord et du développement de la SLN.

Le dynamisme du secteur du bâtiment se poursuivra en 2008 avec la construction de logements et de nouveaux grands chantiers tels le nouvel hôpital de Koutio, l'aérogare de la Tontouta et les équipements sportifs liés aux Jeux du Pacifique. Cela représente plusieurs dizaine de milliards de francs.

Autre fait marquant économique de la mandature : la hausse des prix. L'inflation constatée est une inflation importée et corrélée aux évolutions du cours du pétrole, des matériaux de construction et phénomène nouveau avec les produits agricoles alimentaires importés.

Nos fonctionnaires ont vu également leur pouvoir d'achat diminué, suite aux réformes sociales engagées ces dernières années.

D'une manière générale, les familles calédoniennes considèrent que leur pouvoir d'achat a baissé du fait des augmentations de la facture d'eau, des ordures ménagères, du prix du foncier et du coût de la construction, de l'essence, des services et de la progression du prix des produits alimentaires dans la grande distribution, ainsi que dans le commerce de détails.

Face à ce constat, mesdames et messieurs les élus, le gouvernement s'engage, dans le cadre de sa politique de proximité, à ce que les fruits de la richesse économique bénéficient mieux aux Calédoniens dans leur quotidien. Que ces bons résultats permettent à tous de voir leur condition de vie s'améliorer et plus généralement, **que cette croissance puisse être le ciment de la construction de la Nouvelle-Calédonie de demain.**

Cette Nouvelle-Calédonie bâtie sur un socle de paix et de prospérité a fait renaître la confiance. D'abord une confiance entre les communautés, entre tous les Calédoniens, une confiance ensuite partagée par les acteurs économiques et sociaux, les chefs d'entreprises, tous ceux dont les initiatives entraînent et stimulent le développement économique et le progrès social. En un mot, ceux qui investissent pour demain.

Alors, permettez-moi, de le dire : la Nouvelle-Calédonie a évolué en bien. Mais, cette évolution doit être accompagnée politiquement. Car la confiance naît aussi de la stabilité politique et de la crédibilité des institutions.

Or, depuis 1988 et les accords de Matignon, plus encore depuis 1998 et l'Accord de Nouméa, la Nouvelle-Calédonie est allée vers plus d'autonomie, de compétences et de responsabilités. Je le mesure, chaque jour, à la présidence du gouvernement collégial.

Cette évolution nous impose une lourde responsabilité vis-à-vis de nos compatriotes qui attendent légitimement que nous soyons à la hauteur de la tâche. Tout particulièrement, au gouvernement où il nous faut, Palika, Union Calédonienne, Rassemblement-UMP et Avenir Ensemble nous entendre pour travailler et être efficace dans l'action collective comme individuelle. C'est l'exercice difficile du consensus et de la collégialité.

Conscients de cet enjeu, nous avons su le Rassemblement-UMP et l'Avenir Ensemble, dans l'intérêt premier de la Nouvelle-Calédonie dépasser nos divergences et nous entendre sur l'essentiel dans le cadre d'un accord : l'accord cadre, auquel s'est associé le RPC.

Dans le même temps, vous les indépendantistes vous vous êtes rapprochés. Votre Front s'est reconstitué, solidifié et désormais votre famille s'exprime d'une seule voix, même si des différences et des sensibilités se font entendre ici et là...

Je l'ai dit : la Nouvelle-Calédonie a gagné en autonomie politique. Cela veut dire qu'il faut que nous soyons capables, tous, de nous diriger, d'assumer notre destinée dans un schéma institutionnel qui ne souffre pas la division, a fortiori dans un même camp de pensée.

C'est le message que m'avait adressé Nicolas Sarkozy dès 2005. C'est le message que nous ont adressé les électeurs de la 1^{ère} et de la 2^{ème} circonscription, lors des dernières élections législatives de juin dernier. La division est l'antichambre de l'affaiblissement politique, de l'amoindrissement des valeurs communes, et une voie royale pour un repli sur soi. Autant de facteurs qui conduisent à l'instabilité, voire à la déliquescence des institutions : nous en avons des exemples chez certains de nos voisins du Pacifique.

Nous n'en voulons pas !

L'Accord de Nouméa c'est la nécessité de trouver le consensus, de s'unir, de favoriser le « vivre ensemble » pour offrir à chacun une vie meilleure, dans le respect de l'autre, en prônant toujours un dialogue serein, ferme autant que sincère.

L'Accord de Nouméa, c'est aussi la conviction partagée que nos institutions calédoniennes ont été formatées pour donner la parole à deux tendances politiques : indépendantiste et non-indépendantiste. S'en éloigner, c'est prendre assurément le risque de s'égarer.

A l'instar de ce qu'ont fait les indépendantistes, l'accord cadre que l'Avenir Ensemble a passé avec le Rassemblement-UMP est né de ce double constat.

Notre accord-cadre ne renie pas les valeurs des uns et des autres : chacun garde ses sensibilités propres et la feuille de route de ses militants. Mais, il préserve la force et le poids politique de nos mouvements respectifs.

Ainsi, la convergence d'une conjoncture particulièrement favorable et d'une maturité politique nous permet, aujourd'hui, d'avancer sur la voie des réformes nécessaires, que je souhaite vous exposer.

L'économie calédonienne repose sur des bases solides, je viens de l'évoquer. Des bases solides que renforce encore la confiance des Calédoniens et des acteurs économiques en particulier.

Une confiance qu'il m'appartient de préserver, de consolider et de renforcer.

Ce dynamisme économique permet une forte progression des comptes sociaux, et des investissements publics ambitieux.

Dans le même temps, il nous oblige à une recherche constante de rééquilibrage et à une politique de solidarité volontaire, pour une plus grande cohésion sociale, pour offrir des perspectives de progrès à ceux qui connaissent toujours des conditions de vie difficiles.

Le gouvernement est collégial, j'en tire acte. Au sein de l'institution, la mise en place de l'accord de Nouméa constitue la matrice de toute action. Le consensus est une règle de conduite impérieuse. La loi le veut, tel est notre fonctionnement.

Ce dernier gouvernement de la deuxième mandature dispose, aujourd'hui, d'un peu plus de 500 jours pour imprimer une marque de progrès, de développement pour tous et de justice sociale.

Nous n'avons pas attendu cette déclaration de politique générale pour nous mettre au travail et agir, bien évidemment. A cette date, le gouvernement a pris 1 093 arrêtés, déposé devant votre assemblée 58 projets de délibérations et 4 lois du pays.

Au cours de cette session, vous avez adopté le budget primitif 2008 de la Nouvelle-Calédonie. Soyez-en remerciés !

Un budget de plus de **159 milliards FCFP** qui s'inscrit, vous l'avez constaté, pleinement dans les lignes de la politique ambitieuse, que nous souhaitons pour la Nouvelle-Calédonie. Un budget élaboré dans la transparence. **Un budget distribué pour sa plus grande part aux autres collectivités, qui ont vu leurs dotations augmenter de 28 %, soit 18 milliards FCFP de plus par rapport à l'an dernier.** Le budget propre de la Nouvelle-Calédonie, de 41,6 milliards FCFP dont 9,7 sont consacrés aux investissements, est un budget de progrès et de développement, mais aussi un budget soucieux de cohérence et de cohésion sociale.

L'élaboration de ce budget, dans la foulée du budget supplémentaire 2007, et dans un temps record, je le rappelle, a été le premier exercice d'une collégialité maîtrisée et parfaitement assumé par tous.

Le gouvernement, c'est, je le rappelle, onze membres, qui seront pour la plupart candidats sur des listes opposées aux élections provinciales de 2009. Mais, je veux souligner la maturité politique des élus pour avoir su respecter à la lettre l'esprit de la collégialité.

Avec chacun des membres du gouvernement, j'ai établi, dès le mois d'octobre 2007, une feuille de route qui fixe clairement, pour chaque direction, les actions à mener jusqu'en mai 2009. Ces feuilles de route ont été approuvées par le gouvernement, et un calendrier pour leur mise en œuvre a été défini.

Aujourd'hui, le gouvernement est donc solidairement engagé dans un processus que l'on pourrait qualifier de « programme d'action ».

Aussi, permettez-moi de vous présenter les principaux axes de notre programme, que j'organise en deux parties : le développement économique et le développement humain.

Le développement économique

Le formidable développement de la Nouvelle-Calédonie doit être organisé et orienté. C'est l'objet même du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie. Le dernier Comité des signataires a validé le calendrier et les modalités de travail proposés par le gouvernement. Un service a été créé pour mener ce travail d'élaboration de ce document stratégique. Deux conventions sur ce sujet vont être signées prochainement avec l'Etat.

Le nickel reste le principal moteur de notre économie.

Je souhaite rapidement satisfaire à l'exigence de la loi organique sur l'adoption du schéma de mise en valeur des richesses minières, puisque notre terre est notre première richesse et il faut

évidemment organiser sa bonne gestion. Les principales dispositions de ce schéma visent à développer l'industrie minière et métallurgique en privilégiant la valorisation locale de la ressource, la préservation de l'environnement.

Le schéma de mise en valeur des richesses minières proposera dans un premier volet, un état des lieux du secteur, et dans un second volet, des orientations sur la gestion durable de la mine.

Jusqu'à présent, la collectivité ne s'est préoccupée que de la variation des cours mondiaux, en créant le fonds conjoncturel minier pour les lisser. Ce fonds est d'ailleurs plafonné à 1,5 milliard FCFP, et il faudrait un nouveau texte réglementaire pour le réactiver.

Il est proposé de faire mieux et de prévoir que nos descendants puissent aussi profiter de notre richesse actuelle, en créant un fonds pour les générations futures. Cette idée n'est pas originale, les pays producteurs de pétrole ou de gaz l'ont mise en œuvre. Ce fonds pourrait prendre la forme d'une fondation, puisque l'Etat s'est engagé, lors du dernier Comité des signataires à rendre applicable en Nouvelle-Calédonie la législation nécessaire.

Quelque soit sa forme juridique, il doit disposer de ressources pérennes qui pourraient être une taxe ad valorem sur l'exploitation du minerai, ou une affectation d'une partie de l'impôt sur les sociétés métallurgiques, ou toute autre participation obligatoire ou volontaire.

Ce fonds pourrait reprendre les actions du fonds conjoncturel minier, mais il doit essentiellement mener des actions qui ont un impact à long terme, sur l'environnement, sur les équipements structurants durables, ou sur les réserves des organismes de protection sociale pour les droits sociaux à venir. L'objet de ce fonds est d'investir pour l'avenir.

Le code minier traduira dans la loi les orientations du schéma de mise en valeur des richesses minières. Ce projet de code a été conçu à partir des textes existants qui ont été rassemblés dans un ensemble cohérent et simplifié, et surtout complétés de dispositions qui manquaient, comme la prise en compte de la dimension environnementale dès la conception du projet, l'obligation de remise en état des surfaces exploitées ou encore la mise en place d'une véritable police des mines.

La partie législative est en cours de finalisation et pourra être présentée avec le schéma.

Autre secteur traditionnel de notre économie : l'agriculture.

Pour la plupart de nos concitoyens de l'intérieur, l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture continuent de représenter la première source d'activité, de revenu et d'emploi. Mais la production agricole reste souvent difficile, parfois hasardeuse et peu rémunératrice. Globalement, un tiers du total des exploitations agricoles du pays a purement et simplement disparu au cours des 15 dernières années. Pour enrayer ce phénomène, il est donc essentiel de continuer à soutenir ces activités économiques qui participent de manière déterminante à l'aménagement de l'espace et à la fixation des populations de brousse.

Dans le prolongement des actions entreprises de ces trois dernières années, le gouvernement entend développer ses interventions autour de trois objectifs :

- le renforcement des mesures d'accompagnement aux filières d'exportation (pêche hauturière, aquaculture, production de squashes...) et la poursuite du dispositif de restructuration de l'élevage bovin (prime à la vache allaitante et complément de prix d'achat aux éleveurs),
- la réforme du système de régulation des importations de fruits et légumes, doublé de l'instauration d'un dispositif d'encadrement des prix.
- le renforcement des contrôles sur les pesticides, propres à garantir aux consommateurs le coût et la qualité des produits,
- l'ouverture d'une réflexion sur la gestion du domaine foncier de la Nouvelle-Calédonie pour en favoriser l'aménagement et l'exploitation, tout en garantissant la protection de sa biodiversité.

Bien entendu, l'ensemble de ces mesures devra impérativement s'inscrire dans un principe de développement durable, j'y reviendrai.

Les transports sont un outil du développement économique et social, je souhaite évoquer les transports routiers et les transports aériens.

Pour les transports routiers, la collectivité agit pour organiser le transport public, pour améliorer nos routes et pour lutter contre les mauvais comportements au volant.

Le réseau de transport public interurbain, qui couvrira l'ensemble de la Grande-Terre, sera une réalité d'ici la fin de l'année. Un syndicat mixte, en cours de constitution, sera chargé de gérer ce réseau, auquel la Nouvelle-Calédonie contribuera financièrement.

Le gouvernement a lancé un programme pluriannuel d'investissements pour construire, rénover et aménager nos routes. Ainsi, dès 2008, c'est plus de 1,2 milliard de FCFP qui seront engagés. De plus, il est grand temps d'engager un travail d'harmonisation de la signalétique routière, et en particulier celle concernant les chantiers.

Par ailleurs, avec **encore 62 morts** sur les routes calédoniennes l'an passé, il est clair que nos efforts doivent encore porter sur la sécurité routière. La priorité est la prévention contre tous les comportements à risque au volant : que ce soit la vitesse, l'alcool, le cannabis. Il ne doit pas y avoir de tabou lorsqu'il s'agit de préserver des vies. C'est pourquoi nous continuerons à investir pour éduquer, prévenir et changer les mentalités.

Pour les transports aériens, et plus précisément pour les deux compagnies calédoniennes.

Il nous faut poursuivre les travaux de réfection et d'aménagement des pistes à Magenta et Lifou. Ces travaux étaient nécessaires avec le renouvellement de la flotte d'Air Calédonie et ses nouveaux ATR.

Je rappelle que la Nouvelle-Calédonie a accompagné le renouvellement de la flotte d'Aircal en accordant sa garantie aux banques ayant participé au financement de l'opération

Les résultats de cet investissement se traduisent déjà dans le nombre de passagers transportés : plus de 300.000 par an, soit 10% d'augmentation du trafic, un meilleur service aux populations par un nombre de vols plus importants, une capacité de transport de fret bien supérieure et le tout sans augmentation du tarif de base sur les 5 prochaines années.

Permettez-moi d'évoquer plus longuement le dossier d'Aircalin afin que les choses soient parfaitement posées et limpides pour tous.

J'ai entendu plusieurs fois, ici même dans cet hémicycle, par exemple en septembre 2004, qu'il manquait 2 milliards FCFP pour racheter les avions d'Aircalin, ou encore qu'il faudrait trouver 15 milliards FCFP dans le budget 2008 de la Nouvelle-Calédonie pour racheter ces mêmes avions.

Je veux vous dire que ce n'est comme ça que les choses vont se passer.

D'abord ce ne sont pas les avions qui doivent être rachetés, ce sont les actions de la compagnie. En effet, la compagnie est propriétaire de ces deux A 330, et elle l'est depuis 2002

puisque c'est elle qui les a achetés. Mais c'est bien grâce à l'intervention de la Nouvelle-Calédonie que cette acquisition a pu se faire.

Ainsi, notre compagnie dispose gratuitement de ces avions qu'elle exploite depuis cinq ans, et son chiffre d'affaires a progressé de plus 160% entre 2000 et 2007.

L'agence pour la desserte aérienne s'est engagée à racheter la totalité des actions d'Aircalin détenues par les 23 investisseurs qui appartiennent tous au groupe des Caisses d'épargne.

Cet engagement s'est formalisé par la signature de promesses unilatérales d'achat, autorisées par le conseil d'administration de l'agence, et expressément approuvée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en octobre 2001.

Les promesses d'achat expirent au 31 mars 2008, le prix d'achat des actions, convenu dès 2001, est de 21,9 milliards FCFP. Il correspond à 66% environ de l'investissement réalisé par les caisses d'Epargne, majoré des intérêts.

Pour payer, l'agence utilise ses fonds propres, à hauteur de 3,8 milliards FCFP et le prêt qu'elle a conclu en 2001 avec Océor, à hauteur de 18,1 milliards FCFP. Le produit de la taxe sur le fret aérien permet d'assumer les échéances de ce prêt.

La garantie de la Nouvelle-Calédonie, qui s'est engagée, le cas échéant, à se substituer à l'agence pour le rachat des actions, n'a pas de raison d'être mise en œuvre. C'est ce dont j'ai voulu m'assurer dès mon arrivée au gouvernement, et la raison de mon implication dans ce dossier.

L'important pour Aircalin, c'est la suite, et dans l'immédiat l'ouverture de la ligne sur Séoul. Les orientations stratégiques d'Aircalin doivent être décidées par les élus qui siégeront à son conseil à compter d'avril 2008, après un débat au sein des institutions concernées. Le nouveau plan d'actions à 5 ans, fondé sur nos priorités, sera ensuite mis en œuvre par les dirigeants de la compagnie.

La priorité affichée en 2000, qui a justifié les interventions de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie, était le développement du tourisme, et donc la venue des touristes, notamment japonais. Cette priorité doit être réaffirmée puisque c'est la condition majeure du succès du secteur de l'hôtellerie. Cette priorité doit être conjuguée avec la qualité des services offerts aux calédoniens qui veulent voyager. Ils doivent pouvoir être satisfaits et fiers de leur compagnie internationale. Ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

Je veux aborder maintenant la fiscalité qui est un autre outil du développement économique.

C'est ainsi que le gouvernement vous a proposé une nouvelle loi d'incitation fiscale à l'investissement, puisque l'importance d'un tel dispositif est désormais admise par tous.

En effet, l'effort de la collectivité, conjugué à l'effort de l'Etat, est non seulement utile mais nécessaire pour accompagner les projets.

Les points les plus importants de cette réforme sont premièrement, l'introduction du principe de la base éligible, qui permettra d'aider chaque projet à proportion de son intérêt pour l'économie calédonienne, et deuxièmement, une meilleure rétrocession de l'aide fiscale au promoteur des projets.

Cette nouvelle loi a été également l'occasion d'augmenter le nombre de secteurs éligibles, et notamment de permettre à l'industrie de transformation de bénéficier de ce mode de financement. Je m'en félicite car ce secteur, qui regroupe 400 entreprises et 7.500 salariés, est essentiel à notre économie, c'est un secteur en plein développement, portés par des chefs d'entreprise qui ont envie d'aller de l'avant et de créer toujours plus de valeur ajoutée.

Aussi, je suis convaincu que les effets bénéfiques pour notre économie seront sensibles à compter de cette année. D'ailleurs, je rassemblerai en avril prochain tous les acteurs économiques de la Nouvelle-Calédonie pour définir le schéma directeur de notre économie.

S'agissant de fiscalité des entreprises, le gouvernement proposera la suppression de l'impôt forfaitaire annuel obligatoire de 100.000 FCFP pour les entreprises.

Cet impôt m'est apparu mal adapté, car ces 100.000 FCFP n'étaient finalement versés que par les entreprises en difficulté, puisque les autres déduisaient cette somme de leur impôt.

S'agissant de la fiscalité des particuliers, le gouvernement va proposer la suppression de la vignette automobile, comme c'est le cas en métropole.

Cet impôt pesait chaque année sur le budget des ménages et imposait aux usagers de longues heures d'attente aux guichets, tout en mobilisant l'ensemble des services fiscaux pendant plusieurs semaines.

Dans le même ordre d'idée, et avec toujours le souci de faciliter la vie de l'utilisateur, le gouvernement étudie la possibilité de mensualiser l'impôt sur le revenu. Le paiement par tiers, qui représentent de fortes sommes à sortir d'un coup du budget des ménages, pénalise, en effet, les revenus modestes et les classes moyennes.

Nous poursuivrons aussi la réforme des droits de succession. Un projet de texte, actuellement en préparation, prévoit de faciliter les transmissions de patrimoine au sein des familles. Ce texte s'articule autour de trois axes essentiels :

- le relèvement des abattements existants,
- la suppression des droits de succession pour le conjoint survivant,
- et l'exonération de droits pour les donations en argent à tous les descendants.

A votre demande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le gouvernement ouvrira dans les prochains mois le dossier de la modernisation de la fiscalité. Je m'engage donc à constituer une commission spéciale sur le sujet composée d'élus « experts » issus des différents groupes politiques, à la proportionnelle. Je mettrai à votre disposition les moyens humains compétents dans le secteur pour faciliter vos travaux.

Je veux vous parler à présent d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur : la vie chère. Parce qu'elle touche directement au pouvoir d'achat des Calédoniens, à la qualité de vie des classes moyennes, et souvent même à la dignité des familles aux revenus modestes, la lutte contre la vie chère sera l'une des priorités de ce gouvernement. Je m'y engage personnellement.

Il nous faudra, en la matière, unir nos efforts, conjuguer nos énergies et faire preuve d'originalité autant que d'innovations pour ne pas bâtir un énième plan, satisfaisant sur le papier mais inopérant dans la réalité. Au contraire, c'est concrètement que nous devons agir.

J'ai d'ailleurs bien noté que l'ensemble des élus de cet hémicycle, ont souligné l'importance de la lutte contre l'inflation et la cherté de la vie, lors des explications de votes du budget de la Nouvelle-Calédonie...

Je veux donc être parfaitement clair sur le sujet.

En 2006, pour soutenir le pouvoir d'achat des plus défavorisés, nous avons voté, ici, une loi du pays exonérant de TGI certains produits de première nécessité comme la farine, l'huile, le beurre, le sucre, etc. Je suis parfaitement conscient que ces mesures n'ont pas produit les baisses de prix escomptées pour les consommateurs, tout particulièrement dans le contexte mondial de hausse des cours des matières premières, que nous connaissons actuellement.

Car la hausse des prix est un phénomène mondial, vous le savez, et frappe plus durement encore les produits importés. Nous sommes bien dans ce cas de figure.

C'est pourquoi la première urgence est de nous doter d'un Observatoire des prix : un outil statistique fiable qui mesure concrètement les hausses de prix et le pouvoir d'achat réel des familles. D'ores et déjà et depuis le mois de décembre, le prix d'une trentaine de produits de première nécessité constituant le « panier type de la ménagère » est suivi toutes les semaines afin, d'une part d'en informer les consommateurs par voie de presse et, d'autre part d'en suivre l'évolution.

Le Président Nicolas Sarkozy vient de se prononcer en faveur d'un tel outil de pilotage de l'économie. Il s'impose plus encore à une Nouvelle-Calédonie fortement dépendante de ses importations.

Mais au-delà de la nécessaire vigilance, il nous faut anticiper pour mieux corriger d'éventuels dérapages et ne pas hésiter à prendre des textes réglementaires forts.

Dès ma prise de fonction au gouvernement, et pour atténuer la répercussion de la hausse des cours du blé sur le prix de la baguette, j'ai souhaité, en concertation avec les boulangers, créer un *écopain* à prix fixe de 130 FCFP à destination des familles nombreuses. C'est le fameux gros pain de 500 grammes que nous avons connu dans notre enfance, et qui est désormais subventionné. C'était là une toute première mesure, prise en urgence. Près de 100.000 *écopains* ont été vendus le mois dernier, et le chiffre progresse toujours.

Se pose maintenant une question de fond à trancher : faut-il s'orienter vers une politique interventionniste qui irait jusqu'à la fixation autoritaire des prix de certains produits ?

Avant d'en arriver là, je commencerai, très rapidement, par ouvrir des négociations avec le secteur du commerce, pour rechercher une formule contractuelle afin de stabiliser les prix.

Et d'ailleurs, je crois possible un accord avec les principales enseignes de la grande distribution pour une baisse de prix sur des produits ciblés. Pour ma part, j'ai coutume de dire que la grande distribution pourrait supporter quelques îlots de perte dans un océan de profits.

De plus, chacun y retrouverait son compte. En effet, les « écoproduits » peuvent aussi devenir des produits d'appel pour la grande distribution, un peu à l'instar de ce qui s'est passé, en métropole, lors de la dernière rentrée, pour les fournitures scolaires. Le prix d'une trentaine de produits incontournables – comme les cahiers, les classeurs, les crayons, gommes, stylo et certains dictionnaires – ont été plafonnés, suite à des négociations entre les services de l'Education Nationale et la grande distribution.

Un exemple certainement à adapter à la Calédonie, mais sûrement à suivre...

La vie chère c'est aussi l'énergie, et d'abord le prix de l'électricité.

Tributaires, comme nous le sommes, avec une centrale au fuel et un prix du baril de brut qui oscille entre 90 et 100 dollars US, notre électricité est structurellement chère. D'autant qu'il est illusoire de miser sur une baisse des cours mondiaux dans les temps qui viennent.

Aussi, et comme nous l'avons déjà fait l'an dernier, il faudra sûrement envisager une nouvelle dotation à Enercal, afin de contenir une hausse possible du prix de l'électricité.

Lors du dernier Comité des signataires, l'Etat a accepté la proposition que nous lui avons faite, à savoir, le rachat, par la Nouvelle-Calédonie, des parts qu'il détient dans la société Enercal pour moitié prix, soit un montant de 4,3 milliards FCFP. Cette nouvelle répartition du capital nous permettra d'influer plus encore sur les choix stratégiques de cette société.

Par ailleurs, la centrale de Prony, au charbon, produira de l'électricité moins chère que celle de Népoui, au fioul.

Nous attendons donc la mise en fonction de la centrale de Prony, en février 2008.

Lutter contre la vie chère, c'est enfin permettre à chaque famille de se loger dans des conditions décentes et de confort.

Pour lutter contre la hausse des loyers, votre assemblée a voté le 6 décembre 2006 une délibération concernant le blocage, puis l'encadrement des loyers jusqu'à fin 2009.

Parallèlement, nous devons poursuivre nos efforts en faveur de l'accession des ménages à la propriété. Déjà, la baisse des droits d'enregistrement pour les primo accédants, votée par votre assemblée, a déjà donné un coup de pouce à 610 jeunes couples, depuis avril 2007.

Pour les classes moyennes, nous avons annoncé la mise en place du prêt à taux zéro. Ce dossier d'une grande complexité n'a pas abouti à ce jour. Je m'engage à le reprendre et à mettre en place cette mesure au cours de l'année 2008. Il permettra aux personnes issues des classes moyennes, n'ayant jamais pu accéder à la propriété, d'acheter leur logement, sans avoir à supporter la totalité des intérêts bancaires.

Ainsi après la baisse de 30 à 40 % de l'impôt sur le revenu qui a pris effet l'an dernier, l'objectif du gouvernement reste très clairement de soutenir le pouvoir d'achat des Calédoniens.

Ce pouvoir d'achat doit, pour le gouvernement, être traité au niveau des prix mais également aux des revenus.

Nous devons donc nous interroger sur la progression du salaire minimum. Je demanderai dans les prochaines semaines à l'ensemble des organisations patronales et syndicales de réfléchir à la progression des bas salaires. Car, il nous faut, ensemble, refixer un cadre pour les années à venir.

J'interrogerai, également, les entreprises sur le principe de la mise en place d'une prime liée aux résultats, non assujettie aux charges sociales, et versée aux salariés.

Pour mener à bien cette politique de progrès, nous avons besoin de l'ensemble des acteurs. Les partenaires sociaux sont aujourd'hui nos interlocuteurs privilégiés. Il doit s'établir entre nous tous, dans un climat de confiance, sans surenchères, ni recours aux cadénassages ou aux bâches bleues. Les maîtres mots de notre politique sont "dialogue préventif".

Lors du dernier Comité des signataires à Matignon, le Premier ministre François Fillon s'est montré déterminé à conforter le quotidien de paix et de prospérité en Calédonie. Déterminé à garantir la paix sociale. Il nous a dit, et je le cite, « *vouloir prendre à bras le corps le problème aigu du dialogue social et de la prévention des conflits* ».

Pour le Premier ministre de la France, « *c'est une préoccupation majeure, car la multiplication inquiétante de conflits longs et durs, les tensions qui en découlent sont un facteur de fragilité pour le processus de l'Accord de Nouméa lui-même. Ils donnent, a-t-il souligné, un mauvais signal à nos concitoyens qui peuvent y perdre les repères nécessaires au ciment même de la société* ».

L'Etat doit être le garant de la paix sociale : protéger nos concitoyens, car la sécurité est un fondement même de notre pacte social. Il doit aussi garantir l'ordre public, préserver l'environnement et libérer les énergies et le travail : le Premier ministre ne pouvait pas être plus clair. La voix de la grande majorité des Calédoniens avait été entendue à Matignon.

Je voudrais à ce propos saluer, ici, le Haut-commissaire de la République, Monsieur Yves Dassonville, qui dès son arrivée a montré sa détermination à régler les conflits sociaux en cours en favorisant dialogue, concertation et fermeté.

Je le remercie, aussi, de s'être proposé comme arbitre dans certains conflits, pour faciliter la discussion et la négociation, en parfaite collaboration avec la direction du travail.

En effet, il est impératif de poursuivre la démarche de dialogue social engagée en 2005/2006 par le gouvernement. Il faut même l'élargir à d'autres responsables d'organisations patronales et syndicales.

Je rappelle qu'à l'issue du 2^{ème} Forum du Dialogue Social que nous avons organisé le 17 octobre dernier, un ensemble de propositions innovantes touchant à l'emploi local, aux relations de travail dans l'entreprise et au dialogue social, ont été formulées par les acteurs sociaux eux-mêmes.

Je vous l'ai déjà dit : mon objectif est de proposer au vote de votre assemblée une loi du pays sur ce sujet, courant 2008.

Mais ces propositions contiennent également des orientations intéressantes et nouvelles :

- la formation des partenaires sociaux,
- sur le financement des syndicats,
- et sur la mise en place de procédures visant à prévenir les conflits et à les traiter dans l'écoute et le respect mutuel.

Mais il ne peut pas y avoir de développement économique durable, ni de rééquilibrage réel, sans un réseau de communication moderne, accessible à tous et partout.

J'ai adressé à l'OPT une feuille de route pour les deux ans à venir, dans laquelle figurent des objectifs qui visent, par de nouveaux investissements, à améliorer les télécommunications en Nouvelle-Calédonie. Les actions prioritaires concernent le mobile et internet.

Le mobile, c'est la priorité n°1 puisque le mobile est utilisé par tous, à tout âge, c'est l'outil le plus facile et le plus commun de communication. Il y avait plus de 160 000 mobiles en service fin 2007.

L'objectif est que toutes les zones habitées soient couvertes par le réseau. En 2008 ce sera fait pour 95% de la population et 100% des axes prioritaires. L'objectif est aussi d'augmenter le débit, ce qui permettra d'améliorer les services aux abonnés, comme la possibilité de lire ses mails, de se connecter à internet...

Le câble sous-marin nous relie désormais à l'Australie. Cet investissement est une bonne décision car c'est la meilleure solution à long terme. Dès sa mise en service, l'office proposera une baisse de ses tarifs internet de 15%, et le débit fourni à chaque abonné sera doublé.

Le câble international « Gondwana » arrive donc à Nouméa, le réseau de fibre optique doit ensuite gagner toute la Nouvelle-Calédonie pour offrir les mêmes services haut-débit partout. Le câble domestique « Picot » relie Poindimié, à Ouvéa et à Lifou, il pourra être mis en service en 2008. Le câble optique reliant Nouméa à Voh va être étendu jusqu'à Koumac fin 2008. Ainsi, le réseau doit répondre aux besoins de chaque usager. Certains utilisateurs, comme les grands industriels, les

institutions, les établissements scolaires...pourront disposer de la fibre optique qui arrivera jusque chez eux.

Par ailleurs, l'office sera présent au cœur de la zone VKP puisqu'un nouveau centre d'exploitation va y être construit.

Le réseau hertzien est également concerné par ces investissements, qui permettent d'accroître le débit et de sécuriser le réseau optique. Fin 2008, toutes les communes, y compris Belep, auront un point ADSL.

L'intérêt du câble sous-marin ou terrestre, est bien sûr l'accès plus rapide à internet, mais aussi l'accès à d'autres services comme le téléphone et la télévision. C'est ce qu'on appelle le double play ou le triple play.

En métropole, plus de 20% du trafic du téléphone fixe passe déjà par internet, l'objectif assigné à l'OPT est d'offrir en 2008 le service de téléphonie sur IP gratuite et illimitée à tous ses abonnés internet haut débit.

Pour la télévision, l'objectif c'est de transporter la télévision numérique terrestre. Je rappelle que le président de la République a décidé d'offrir la TNT gratuitement à tout l'outre-mer français. Ainsi, les Calédoniens auront accès dans les années à venir, à un bouquet de chaînes de télévision.

Ce plan d'action, qui vise à faire de la Nouvelle-Calédonie la cyber référence du Pacifique, représente près de 20 milliards FCFP d'investissements nouveaux.

Des retards ont été pris dans l'accès aux services offerts par l'OPT, notamment, sur le mobile, la Polynésie française nous devance largement. Je dois rappeler ici que si l'OPT veut maintenir sa situation de monopole, il doit se donner les moyens d'offrir des services performants et de qualité à l'ensemble des abonnés.

Je souhaite que les Calédoniens bénéficient des technologies les plus avancées et accèdent aux services modernes de communications, mais je n'oublie pas pour autant l'utilité première du téléphone, et j'ai également demandé à l'office d'étendre l'offre d'accès au téléphone pour les personnes âgées et isolées, avec un abonnement prépayé, pour quelques numéros d'appel limités, ce qui est indispensable pour la sécurité de ces personnes âgées et pour rompre leur isolement.

Mais toutes ces avancées technologiques doivent être portées par les hommes. La vraie réussite de la Nouvelle-Calédonie sera d'avoir su développer les compétences qui accompagneront ces évolutions.

Je veux parler du développement humain.

L'école : c'est le lieu des premières fraternités. Elle doit, aussi, devenir celui de l'égalité des chances de réussite pour tous les enfants.

Les priorités du Gouvernement, compte tenu de ses compétences en la matière concernent la formation des enseignants.

L'objectif étant d'avoir devant chaque élève un enseignant formé, nous maintiendrons les deux voies de recrutement : l'IFM et l'IUFM.

Nous devons également former des enseignants, locuteurs en langues kanaks et pour cela, j'ai demandé que l'on privilégie la voie des instituteurs brevetés qui aujourd'hui sont majoritairement dans les îles.

Après l'école, la formation professionnelle est pour moi un sujet prioritaire.

Elle est une réponse essentielle pour les jeunes Calédoniens sortis du système scolaire sans qualification.

Je vous l'ai déjà dit, depuis 2004, 4 000 jeunes adultes inactifs ont suivi des formations qui ont débouché sur un emploi.

Nous devons poursuivre cet effort.

D'autant plus que les employeurs exigent, tous aujourd'hui, un niveau de qualification minimum.

Notre population de demandeurs d'emploi a considérablement baissé, mais 60 % d'entre eux ne possèdent aucune qualification. Ce fossé, nous sommes en train de le combler – au prix d'un investissement dans la durée.

Autre priorité dans notre action, l'emploi féminin puisque les femmes sont majoritaires (59 %) à rechercher une activité salariée.

L'objectif du gouvernement, c'est d'abord d'apporter à ces demandeurs d'emploi des solutions concrètes.

Pour l'année 2008, vous avez pu le constater au cours de l'examen du dernier budget, ce ne sont pas moins de 3,5 milliards FCFP qui sont consacrés par la Nouvelle-Calédonie au secteur de la formation. Nous devons investir encore davantage dans les prochaines années.

Pour 2008, les actions engagées se déclinent en quatre parties :

Premièrement, un dispositif particulier destiné aux femmes, en deux temps.

Le premier temps, déjà engagé en 2006, renforcera les possibilités d'accès aux métiers dits masculins.

Le deuxième temps sera dédié au développement des métiers d'accompagnement aux personnes dépendantes et aux handicapés. Je peux d'ores et déjà vous annoncer, que 51 femmes sont entrées en formation dès le deux janvier 2008 pour devenir « accompagnatrice de vie ».

Deuxièmement, un partenariat renforcé avec les employeurs.

Les branches professionnelles vont être étroitement associées à la formation ; elles seront également impliquées dans l'équipement des centres.

L'apprentissage géré par les employeurs n'a plus à démontrer son efficacité. Le Gouvernement s'impliquera totalement pour augmenter la capacité d'accueil, notamment avec l'extension du centre de formation de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Troisièmement, une prise en charge du logement des stagiaires.

Elle s'effectuera au travers de la construction du village des Jeux et améliorera l'accueil de ceux qui viennent de loin, pour contribuer à leur réussite.

Quatrièmement, une volonté d'aller motiver les jeunes, quel que soit leur lieu d'habitation.

Une partie des crédits de l'enveloppe du 10^{ème} FED seront consacrés à cet objectif. Nous poursuivrons la politique de construction des centres de formation dans le NORD et les ILES, mais nous renforcerons les moyens pour que les professionnels aillent à la rencontre de ceux qui manquent d'informations.

Il nous faut renforcer le dispositif du bus de l'apprentissage, aller dans chaque village, dans chaque tribu, prêcher la nécessité pour chacun de se former et d'avoir sa place.

L'enjeu en province Nord est immense, nous devons former les personnels dont l'usine a besoin et nous devons répondre aux populations qui ont porté, depuis plusieurs décennies, tous leurs espoirs sur ce projet devenu réalité.

Pour faciliter l'accès à l'emploi nous devons encore mettre en place avant mai 2009 une politique d'aide aux familles.

En effet, beaucoup de jeunes femmes qualifiées se heurtent aux difficultés liées à la garde de leurs enfants.

Ces difficultés sont de plusieurs natures :

- La quantité de l'offre en crèches et garderies,
- La qualité de cette offre non contrôlée,
- Et enfin le coût engendré.

Pour une femme seule ou un foyer modeste, le prix à payer pour occuper un emploi peut s'avérer dissuasif.

Lorsqu'on gagne le salaire minimum et que la garde de son enfant représente 25 % de son revenu, auquel il faut ajouter les transports, le gain attendu de cet emploi est minimum.

Le gouvernement doit prendre des mesures pour répondre à ces obstacles.

Il faut :

- Investir dans des centres d'accueil d'enfants
- Contrôler par les services compétents la qualité du service offert

Et enfin :

- Mettre en place des tarifs adaptés aux revenus de chaque foyer.

Ces mesures seront financées par les excédents des allocations familiales de solidarité soit 500 millions par an.

S'agissant maintenant de l'accès des Calédoniens à la santé et la protection sociale :

Un des enjeux majeurs de la cohésion sociale passe évidemment par un système de protection sociale et de santé solidaire et de qualité.

Le projet du médipôle de Koutio se poursuit pour une ouverture fin 2012.

Cet établissement de 608 lits et de 71 000 m² a fait l'objet d'une phase de concertation élargie : 435 professionnels ont fait partie des 27 groupes de travail et l'avant projet sommaire est aujourd'hui presque terminé.

Cette infrastructure publique de 36,6 milliards FCFP, situé sur le terrain de l'actuelle quarantaine animale fait partie des grands projets que le gouvernement doit piloter au quotidien.

La solidarité implique la notion de rééquilibrage entre les populations, mais aussi entre les provinces. Le développement attendu de la province Nord suppose qu'en matière d'équipement sanitaire les habitants puissent attendre un service de qualité et de proximité. Le gouvernement a engagé pour cela un projet d'implantation d'un service d'urgence et d'hospitalisation à Koné.

Mais les charges de ce système doivent reposer équitablement sur les différents partenaires de son financement.

Le premier objectif, c'est de préserver l'équilibre financier des régimes CAFAT, et notamment celui du RUAMM, sans pour autant augmenter les taux de prélèvement obligatoires de l'ensemble des contribuables ou cotisants : un exercice périlleux, chacun peut le constater. Mais, qu'il nous appartient de relever.

Pour plus de cohésion sociale, nous nous engageons également à apporter, dans les six mois à venir, une réponse globale à la reconnaissance et la prise en charge de la dépendance en Nouvelle-Calédonie.

Ce grand chantier du Gouvernement a été mis en relief lors des Etats Généraux du Handicap, le 10 novembre dernier. Une importante réforme est en préparation.

Elle doit aboutir rapidement à une solution à la hauteur des besoins des personnes concernées, environ 20 000 réparties sur l'ensemble de la Grande-Terre et des Iles Loyauté, touchées par un handicap inné; un accident de la vie ; ou encore, par une dépendance liée à l'âge.

Ce chiffre illustre bien l'urgence de la situation. Une urgence que nous avons bien comprise, et à laquelle nous allons opposer une série de mesures.

Des mesures législatives, dès 2008, avec une loi de pays spécifique à la prise en charge de la dépendance et une autre pour l'embauche obligatoire de personnes handicapées, par tous les employeurs publics et privés.

De plus, il faudra harmoniser et augmenter de manière significative l'allocation dépendance, en fonction des besoins et des revenus.

Pour ce faire, en 2008, un milliard FCFP, prélevé sur le produit de la TSS, sera affecté au risque dépendance, et viendra s'ajouter aux différents budgets des collectivités.

Enfin, nous devons élaborer avec l'ensemble des partenaires un schéma directeur pluriannuel de l'ensemble des besoins recensés et des investissements à réaliser.

Nous souhaitons voir s'opérer une véritable « révolution culturelle » ; je veux croire que les attitudes vis-à-vis du handicap évolueront parallèlement à un engagement public fort.

Un engagement public relayé sur le terrain par le tissu associatif.

Le gouvernement vient aussi d'inaugurer une nouvelle ère dans ses relations avec les communes :

D'abord et pour la première fois, une mission de relation avec les communes de Nouvelle-Calédonie a été créée dans ce gouvernement.

Certes, les communes relèvent d'abord de l'Etat. Dans l'architecture institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie, leurs partenaires naturels en matière technique et financière sont les provinces. Mais, l'essentiel des budgets communaux provient de la répartition du budget collecté par la Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, le gouvernement se sent pleinement concerné par des sujets d'intérêt territorial mettant en jeu la responsabilité des communes, comme la sécurité civile et la protection de l'environnement et de l'économie durable du lagon.

A l'initiative du gouvernement, une première réunion à laquelle étaient conviés tous les maires de Nouvelle-Calédonie s'est déroulée le jeudi 13 décembre, en présence de Monsieur le Haut-commissaire. Plusieurs sujets d'intérêt commun ont été discutés au cours de cette rencontre :

- l'information budgétaire,
- la meilleure consommation du Fip équipement,
- le schéma d'aménagement et de développement,
- le réseau territorial de transport terrestre,
- la protection du lagon par le traitement des eaux usées rejetées par les centres urbains,
- la mise en place de l'Etablissement Public d'Incendie et de Secours.

Après les prochaines élections municipales, je proposerai au gouvernement d'octroyer dans le cadre du budget supplémentaire 2008, une dotation exceptionnelle d'un milliard FCFP pour accompagner les investissements. Cette dotation, à répartir entre les communes, sera destinée à répondre aux préoccupations des administrés pour des investissements de proximité comme l'assainissement ou les travaux routiers.

Un dialogue plus étroit avec les communes s'est noué, poursuivons sur cette voie.

Pour le secteur de la jeunesse et des sports, là aussi la feuille de route est claire : il s'agit avant tout de se donner les moyens de réussir les Jeux du Pacifique de 2011.

Nous sommes tous portés par l'enthousiasme des Jeux de 2011. Par notre volonté de faire de cette rencontre à l'échelle de l'Océanie, un moment de fraternité partagée. Ici, en Nouvelle-Calédonie où la pratique sportive est synonyme de lien fort entre les communautés.

Nous nous sommes battus pour obtenir du Comité des Jeux la possibilité d'organiser la programmation d'épreuves en province Nord et dans les Îles. Afin que cette fête du sport soit celle de l'ensemble des Calédoniens et pas seulement des Nouméens.

D'ores et déjà, plus de 25 équipements sportifs, répartis sur les trois provinces, sont en construction ou en rénovation.

Une autorisation de programme globale de 2,2 milliards FCFP a été inscrite au BP 2008. Les communes disposeront ainsi du financement des infrastructures sportives nécessaires, dont elles ont la maîtrise d'ouvrage.

La coopération que nous menons d'ailleurs depuis un an avec les pays du Pacifique dans le domaine sportif à travers la création sur le territoire de "Centres d'entraînement océaniques" est un exemple de ce que la Nouvelle-Calédonie souhaite apporter à ses voisins de la région : une expertise adaptée à leurs attentes et leurs besoins.

En effet, grâce au partenariat du gouvernement, du ministère des Affaires Étrangères via le Fonds Pacifique, de l'Agence Française de développement et des Ligues sportives, deux structures expérimentales ont été mises en place en relation étroite avec l'Association des Comités Olympiques océaniques, pour le tennis et le tennis de table. Deux autres centres devraient voir le jour cette année en natation et en haltérophilie.

Le développement des compétences en entraînement, la préparation à la performance sportive associée au suivi scolaire et à l'insertion dans la vie professionnelle, mais aussi l'organisation de grandes compétitions sportives ou encore la lutte contre le dopage, pour ne citer que quelques thèmes, sont en cœur du travail mené en commun dans le cadre de cette coopération qui bénéficie directement aux populations des pays du Pacifique.

Plus que jamais, la Nouvelle-Calédonie se fait l'ambassadeur des valeurs de la France dans sa grande région Pacifique. Et le maître mot de sa politique est coopération.

Dans le secteur de la culture enfin, j'ai demandé la création, dans les deux ans à venir, de nouvelles infrastructures destinées à faire vivre cette culture au plus près des populations :

Les hommes passent, mais l'art et la culture demeurent. Ce sont les témoins d'une époque et de l'histoire.

La culture est également un véritable antidote à la violence, elle nous invite à la compréhension des autres, elle crée du lien social, elle rassemble.

Ainsi, le gouvernement propose de faire vivre la culture au plus près des Calédoniens. Comment ?

Avec un aménagement du territoire, en construisant de nouvelles structures qui répondent à des attentes :

- le centre socioculturel de l'igname,
- la grande salle de spectacle,
- l'École d'Art.

Avec également les aides apportées aux provinces pour l'aménagement de leur territoire, et je pense notamment au complexe culturel de VKP avec sa médiathèque, sa salle de spectacle et son école de musique.

Nous mettrons en place d'Institut d'archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique.

Pour le Musée, nous prévoyons son extension, l'inventaire et le retour d'objets ambassadeur du patrimoine kanak dispersé.

Nous sommes, par ailleurs, engagés dans la restauration et la réhabilitation de l'ancien Mess des officiers, bâtiment datant de 1881, inscrit à l'inventaire des monuments historiques sur un terrain de presque un hectare à côté de la caserne, qui appartient désormais à la Nouvelle-Calédonie.

Le gouvernement travaille en outre à l'élaboration d'un nouveau droit à la culture. Celui-ci prendra en compte :

- la protection des droits d'auteur étendue aux autres modes d'expression,
- le statut des artistes,
- et la mise en place de mesures fiscales pour développer le mécénat.

La culture n'est pas seulement un supplément d'âme, elle est une activité d'intérêt.

Enfin, la culture, je l'ai dit précédemment, rassemble ; elle nous permettra de faire ensemble le chemin vers de nouveaux symboles, que nous souhaitons voir s'ajouter à ceux de la République. Un concours populaire est ouvert, vous le savez, pour choisir le graphisme de nos billets de banque, notre devise et notre hymne.

Pour conforter l'identité kanak, un des points forts de l'Accord de Nouméa, le gouvernement vous proposera des textes liés à :

- la dévolution successorale en terres coutumières,
- la protection juridique des savoirs traditionnels,
- l'institution d'un fonds de garantie en terres coutumières afin de faire participer les différents clans détenteurs d'un certain nombre de fonciers au développement économique et social actuel.

Par ailleurs, le gouvernement va recruter 16 officiers publics coutumiers qui vont remplacer progressivement les gendarmes dans leurs missions d'établissement et de conservations des actes coutumiers. Ces officiers publics coutumiers assureront le rôle d'huissiers publics dans des régions où les huissiers libéraux ne peuvent intervenir.

Le gouvernement ne ménagera pas ses efforts pour soutenir la jeune Académie des Langues Kanak, surtout au moment où l'assemblée générale des Nations Unies vient de proclamer l'année 2008 Année internationale des langues.

Notre action s'inscrit dans la durée, il importe donc de ne pas hypothéquer pas l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Respecter la nature et ses richesses au travers d'un développement durable, c'est refuser de gager l'environnement et le cadre de vie des générations futures.

Une “terre bénie des Dieux”, comme j’aime à le dire, ça ne s’exploite pas à l’envi, ça se respecte et ça s’aménage avec intelligence pour préserver aux générations de demain une qualité de vie que beaucoup nous envient.

En effet, penser le développement, c’est aussi prendre en compte sa nécessaire durabilité.

L’article 1 de la Charte de l’environnement, qui dispose que « *Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* », met le gouvernement en face de ses responsabilités.

C’est pourquoi, nous nous sommes impliqués dans la lutte contre les feux, nous avons soutenu le dossier d’inscription du récif corallien calédonien au patrimoine mondial de l’UNESCO, nous avons ouvert le dossier sur l’amiante, et nous avons porté le projet du conservatoire des espaces naturels.

A présent, nous allons développer les énergies renouvelables, notamment dans le cadre du projet régional Tep vertes. Nous allons labelliser « bio » les fermes aquacoles. Nous allons mettre en place l’observatoire du développement durable. Enfin, nous allons ouvrir un Géoportail sur le web, afin que toute l’information environnementale soit à la disposition des citoyens calédoniens.

Enfin, à l’échelle du Pacifique, nous relancerons le projet d’Institut régional du développement durable avec la Polynésie française et Wallis et Futuna, pour partager, échanger et avancer ensemble vers une idée de développement dynamique respectueux de l’environnement et des hommes.

Dans cette perspective de mobilisation des acteurs, le gouvernement organisera cette année le 1^{er} Salon du développement durable, destiné au grand public. Et dans le prolongement de cette manifestation, nous prendrons l’initiative de réunir à Nouméa des Assises du développement durable, afin d’élaborer, avec les professionnels, une stratégie consensuelle pour les années à venir.

Je viens de vous présenter certaines des actions concrètes et planifiées que l’équipe du gouvernement va mettre en œuvre. L’action de ce gouvernement doit aussi préparer les transferts de compétences de 2009.

Le Premier ministre François Fillon en a posé les principes avec force.

Ces transferts de l'Etat vers la Nouvelle-Calédonie sont, a-t-il souligné et je le cite, "*le véritable moteur du processus. Sans transferts de compétence, ce serait la panne*", a-t-il ajouté.

C'est pourquoi le Premier ministre nous l'a dit très clairement, il « *attache la plus grande importance à ce que toutes les conditions soient réunies pour qu'au cours de la prochaine mandature puissent être décidées les modalités du transfert des compétences listées au point trois de l'article 23 de la loi organique* », fin de citation.

François Fillon nous l'a rappelé et nous le savons tous : il est sans effet, d'imposer à une collectivité qui ne voudrait pas l'exercice d'une compétence donnée.

"*Mais sans transferts de compétence, ni la lettre, ni l'esprit de l'accord de Nouméa ne seraient respectés*", a prévenu le Premier ministre. C'est pourquoi, il nous a invités à une approche éminemment pragmatique et politique, en nous garantissant également que l'Etat se mobilisera à Paris comme à Nouméa en mettant les moyens nécessaires pour préparer ces transferts et nous assister sur cette voie.

Pour ma part, je proposerai que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'associe aux efforts de l'Etat et augmente en 2008 ses moyens humains et financiers pour mener à son terme avec l'ensemble des acteurs, ce dossier des transferts.

Mesdames et Messieurs les élus, je souhaite au terme de ma déclaration, en qualité de Signataire de l'Accord de Nouméa vous livrer, à titre personnel, ma vision politique de l'avenir.

Que dit l'accord de Nouméa ?

Au cours du quatrième mandat du congrès, donc à compter de 2014, une consultation électorale sera organisée, dont la date sera fixée par le congrès à la majorité des trois cinquièmes, ou à défaut par l'Etat au cours de la dernière année de ce mandat. Cette consultation portera sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité.

Si la réponse est négative, la procédure de consultation peut recommencer une fois deux ans après, et encore une fois encore deux ans plus tard.

Si la réponse reste négative, « les partenaires politiques se réuniront pour examiner la situation ainsi créée. »

Faut-il attendre la « création de cette situation », alors que le résultat de ces votes est prévisible puisque la majorité du corps électoral, même restreint, ne souhaite pas l'indépendance ? Je rappelle que le statut actuel continuera à s'appliquer tant qu'une solution négociée n'aura pas été approuvée. Pourrons-nous alors nous satisfaire d'un statut quo ? En clair, pouvons-nous attendre « cette situation » sans l'anticiper ? Pouvons-nous laisser le doute s'installer ?

La réponse à ces questions, c'est bien, en temps et en heure, l'élaboration du **nouvel accord des Calédoniens**.

Que dit le Président de la République ?

Je cite sa lettre aux Calédoniens : « Si le moment venu, les partenaires de l'accord de Nouméa souhaitent le faire évoluer et engager la Nouvelle-Calédonie dans des perspectives nouvelles au sein de la République, qu'ils sachent bien qu'ils pourront compter sur mon appui, et que je ne ménagerai pas mon soutien aux solutions les plus novatrices sur le plan juridique, afin de reconnaître et de garantir la personnalité et les pouvoirs de la Nouvelle-Calédonie dans la France. Toutefois, et je le répète avec force, rien ne sera possible sans la recherche du plus large accord. » fin de citation.

Cette phrase du Président de la République pose bien les principes de notre réflexion sur l'avenir et en fixe les limites :

- des perspectives nouvelles au sein de la République,
- les solutions les plus novatrices pour une Nouvelle-Calédonie dans la France,
- un accord le plus large.

En avril prochain, date anniversaire de l'Accord de Nouméa, la moitié du chemin sera accompli.

En juillet 2008, le Président de la République sera parmi nous. Je propose que nous saisissons l'opportunité de sa présence, pour définir avec lui, les bases du nouvel accord des Calédoniens.

Vive la Nouvelle-Calédonie,
Et vive la France.